



Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 avril 2026.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22/04/2026.

Etaient présents : Sophie GROS ; Christian COCHET ; Cécile MICHAUD ; Jean-Michel SALQUE ; Annabelle LEANDRO : adjoints.

Bernard MICHAUD ; Julio CASTANEDA ; Marie DICORATO ; Valérie BLOCH ; Thierry LEGER ; Annie ROSOLEN ; Richard VAUTARET ; Philippe GARNIER ; Floriane BERTHET ; Tatianna LIEGEOIS ; Nicolas DE SEYSSEL ; Dominique DELBE ; Claire MICHAUD-LAGRANGE : conseillers.

Secrétaire de séance : Tatianna LIEGEOIS.

Délibération n° D2026-12 : Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain (SIEA).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

Considérant que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre

Considérant que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

Considérant que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative.

Considérant que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT ;

Considérant la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

Considérant que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de CHAZEY-BONS doit désigner un (1) délégué titulaire et deux (2) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

Le Conseil Municipal de la commune de CHAZEY-BONS,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de ses suppléants.

Après appel à candidature de M. le Maire, sont candidats :

M. Dominique DELBE avec pour suppléant :

Suppléant n°1 : Mme Cécile MICHAUD

Suppléant n°2 : M. Jean-Michel SALQUE

Il est procédé au scrutin :

Résultat du 1^{er} tour (majorité absolue) :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue : 10

Ont obtenu :

M. Dominique DELBE avec pour suppléants : Suppléant n°1 : Mme Cécile MICHAUD Suppléant n°2 : M. Jean-Michel SALQUE	19 voix
--	---------

M. Dominique DELBE avec pour suppléants :

Suppléant n°1 : Mme Cécile MICHAUD

Suppléant n°2 : M. Jean-Michel SALQUE

ayant obtenu la majorité absolue, est élu.

En conséquence sont élus délégués pour représenter la commune de XXX au sein du Comité Syndical du SIEA :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
M. Dominique DELBE	Mme Cécile MICHAUD	M. Jean-Michel SALQUE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Philip LALLEMENT.

